

Estimation des coûts

Date de publication : 30-04-2019

Titre abrégé : Crédit d'impôt sur le revenu des particuliers pour les abonnés à des contenus d'information numériques

Description : Présentation d'un crédit d'impôt sur le revenu des particuliers de 15 % des frais d'abonnement à des contenus d'information numériques, jusqu'à concurrence de 75 \$ par année. Le crédit d'impôt sera disponible pour les montants admissibles payés de 2020 à 2024.

Ligne(s) d'exploitation : Impôt sur le revenu des particuliers

Sources des données :	<u>Variable</u>	<u>Source</u>
	Population	Statistique Canada
	Dépenses annuelles moyennes relatives à des contenus d'information numériques	Enquête de Statistique Canada sur le don, le bénévolat et la participation
	Propension à réclamer le crédit d'impôt	Ministère des Finances du Canada
	Pourcentage des personnes ayant des abonnements en ligne	Research Co.
	Croissance de la population, IPC	Le DPB

Estimation et méthode de projection : Les bénéficiaires admissibles ont été identifiés en appliquant le pourcentage de particuliers ayant un abonnement continu et la propension à réclamer un crédit d'impôt similaire à la population canadienne (18 ans et plus). Cela a été projeté à l'aide de la croissance de la population selon le DPB.

Le crédit d'impôt de 15 % a été appliqué aux dépenses moyennes des particuliers au titre de journaux en ligne, jusqu'à concurrence de 500 \$, pour calculer le crédit d'impôt moyen. Les dépenses moyennes des particuliers relativement aux journaux en ligne ont été projetées à l'aide de l'IPC du DPB.

Le total du crédit d'impôt était égal au crédit d'impôt moyen multiplié par le nombre d'abonnés à des journaux en ligne et la propension à réclamer le crédit d'impôt (63 %).

Évaluation de l'incertitude : L'estimation comporte un niveau d'incertitude modéré. L'univers des données administratives et des données échantillonnées d'enquêtes est disponible pour établir les statistiques relatives aux contenus d'information numériques, et le modèle consiste en une approche descendante. Il n'y a pas de volatilité dans le modèle, mais le coût du programme est sensible aux prix des abonnements à des contenus d'information numériques ainsi qu'au nombre de particuliers qui réclament le crédit d'impôt. Il n'y a pas de réponse comportementale incluse dans l'établissement du coût de cette mesure, ce qui pourrait se traduire par une sous-estimation des coûts financiers de la mesure proposée.

Coût de la mesure proposée

En millions de \$	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Coût total	9	38	39	40	41

Notes :

Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité de trésorerie telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.

Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.

« - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.